



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations
Sécurité de l'environnement industriel**

Affaire suivie par Cécile TEISSERENC/
Aurélié VERMEZ
Tél : 02 38 42 42 86/42 84
Mél : cecile.teisserenc@loiret.gouv.fr
aurelie.vermez@loiret.gouv.fr

**Commission de Suivi de Site (CSS)
de l'Usine de Traitement des Ordures Ménagères de SARAN
Compte-rendu de la réunion du 22 avril 2021**

Sous la présidence de Monsieur Thierry PLACE, Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret, **étaient présents** :

Collège « Administrations de l'Etat » :

- Madame Laura ETIENNE, Inspecteur de l'environnement, DREAL – UD 45
- Madame Aurélié VERMEZ, Assistante technique, service de la sécurité de l'environnement industriel, Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret
- Madame Cécile TEISSERENC, Rédacteur, service de la sécurité de l'environnement industriel, Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret

Collège « Collectivités territoriales » :

- Monsieur Philippe DOLBEAULT, Conseiller municipal délégué, mairie de Saran
- Monsieur Christian FROMENTIN, Conseiller métropolitain, Orléans Métropole

Collège « Exploitants » :

- Monsieur Laurent BACHIMONT, Directeur de secteur, société TRISALID
- Monsieur Franck IPPOLITI, Directeur d'unité opérationnelle incinération/mâchefers, société TRISALID

Collège « Salariés » :

- Monsieur Yoann PERRIN, Technicien de maintenance, société TRISALID
- Madame Nathalie PIFFERA, Chef de cabine de tri, société TRISALID

Collège « Riverains » :

- Monsieur Hubert DUPIRE, membre de l'association « Loiret Nature Environnement »
- Monsieur Didier PAPET, membre de l'association « Loiret Nature Environnement »

Personnalité qualifiées :

- Monsieur Thibaut PAIN, Directeur de la gestion des déchets, Orléans Métropole
- Madame Laurence DUDOIT, service gestion des déchets, Orléans Métropole

Etait absents et excusés :

- Madame Muriel BOUTIN, Direction de l'environnement, service prévention des risques et éducation à l'environnement, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Madame Claire JORY, Direction de l'environnement, chef du service prévention des risques et éducation à l'environnement, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Madame Sylvie KEIB, Directrice d'unité opérationnelle tri/DASRI, société TRISALID

- Madame Annaïg HELLEU, Responsable du pôle santé publique et environnementale, ARS-Délégation départementale du Loiret
- Monsieur Alain TOUCHARD, Conseiller départemental Canton Orléans 3

ORDRE DU JOUR

1. Actualisation du bureau (collège « Collectivités Territoriales »)
2. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 9 juillet 2019
3. Présentation du rapport d'activité du site des années 2019 et 2020 par la société TRISALID
4. Actions des services de l'État
5. Questions diverses et échanges avec l'assemblée

1. Actualisation du bureau (collège « Collectivités Territoriales »)

Monsieur Bernard DUGALLEIX n'a pas été réélu lors des dernières élections municipales de 2020, il convient de le remplacer dans le bureau de la commission de suivi de site dans le collège « Collectivités Territoriales ».

Monsieur PLACE procède à la désignation d'un représentant du collège « Collectivités territoriales ». Est désigné à l'unanimité par les membres de la Commission de suivi de site : Monsieur Philippe DOLBEAULT, conseiller municipal délégué de la ville de SARAN.

2. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 9 juillet 2019

Monsieur PLACE soumet le compte rendu de la réunion de la CSS du 9 juillet 2019 à l'approbation des membres de la CSS.

Monsieur BACHIMONT souhaite corriger en page 13 du compte rendu. Il faut lire « décembre 2028 » au lieu de « novembre 2028 ».

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du rapport d'activité du site des années 2019 et 2020 par la société TRISALID

Monsieur BACHIMONT présente le bilan d'activité du site des années 2019 et 2020.

- **L'accident du 21 mai 2019 :**

Monsieur BACHIMONT débute sa présentation par le suivi du plan d'action faisant suite à l'accident mortel du 21 mai 2019. Il a été mis en place des talkies walkies avec une détection d'activité pour l'ensemble des salariés isolés. Les vérifications ont été renforcées à propos de la sécurité machine de l'ensemble du process du site y compris pour les travaux. Le tutorat et l'accompagnement des nouveaux embauchés ont été également renforcés.

Le suivi du plan d'action est réalisé conjointement par l'inspection du travail et la CARSAT.

- **Nouveau contrat de Délégation de service public au 1^{er} novembre 2019 :**

Monsieur BACHIMONT poursuit à propos de la nouvelle délégation de service public qui a débuté en novembre 2019 jusqu'en décembre 2028.

Une procédure d'appel d'offres a été réalisée par le Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) en 2018-2019.

Le contrat est prévu jusqu'en décembre 2028. Cela comprend les 4 filières à savoir l'incinération, le centre de tri, la plateforme de mâchefers, les DASRI.

Une nouvelle entité juridique a été créée. Les travaux gérés par le délégataire s'élèvent à 22 millions d'euros.

Un film présente les évolutions de l'UTOM.

- **Travaux :**

Monsieur BACHIMONT poursuit par les travaux d'agrandissement du site.

La pandémie COVID a compliqué le calendrier de déroulement des travaux. Tous les lots ont été impactés par le report des travaux. La fin des travaux est prévue à l'été 2021 avec les essais de performance et la réception des travaux.

La base de vie des ouvriers du chantier a été surdimensionnée et placée à l'extérieur du chantier sur un terrain appartenant à Orléans Métropole.

Il y a eu un effort de communication externe pour évacuer les inquiétudes pour les phases de chasse vapeur.

En ce qui concerne le volet administratif du site, deux arrêtés préfectoraux ont été pris pour les deux sites : UTOM et plateforme de mâchefers afin de prendre en compte le changement d'exploitant et les travaux d'agrandissement des deux sites.

Pendant la durée des travaux, les déchets ont été détournés vers d'autres sites : Pithiviers et Mur de Sologne.

Les salariés ont été reclassés sur d'autres sites Veolia (végétri, ISDND, gardiennage, nettoyage, etc). Il n'y a eu ni chômage partiel ni licenciement liés au travaux.

Des photos illustrent les travaux du site.

- **Des services essentiels à la population maintenus en fonctionnement :**

Monsieur BACHIMONT poursuit en indiquant qu'il y a eu un maintien des activités du site pendant la période du confinement. Néanmoins, quatre semaines d'arrêt ont été nécessaires pour adapter les postes de tri. L'inspection du travail et le CIHL ont été associés pour cette adaptation.

Un contact permanent a été établi avec le GAC, Orléans Métropole, le service hospitalier et les services de l'État.

Le fonctionnement était assuré 24 heures sur 24 malgré les conditions de travail dégradées et le manque de personnel.

Il est à signaler que pendant les travaux il n'y a pas eu de cluster malgré la présence de 160 personnes par jour sur le site venant de toute l'Europe. Aucun cas positif au COVID - 19 n'est à mentionner.

Il est à noter une augmentation de l'activité DASRI avec la multiplication des déchets du fait de la situation sanitaire. La fosse a été saturée par l'impact en tonnes et le Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) des DASRI.

Monsieur BACHIMONT tenait à remercier les salariés de TRISALID qui ont mené de front à la fois, l'exploitation en conditions dégradées, les travaux et la période sanitaire du COVID.

- **Extension des consignes de tri :**

La réglementation prévoit une extension des consignes de tri. Monsieur BACHIMONT explique que la capacité de tri du site va doubler. Une communication d'Orléans Métropole et du GAC est prévue sur le lancement de ces nouvelles consignes de tri.

Monsieur BACHIMONT poursuit sur l'efficacité du tri effectué par les particuliers car cela peut avoir des conséquences sur les personnels du site en charge du tri.

- **Communications externes :**

En février 2021, il y a eu une coupure d'alimentation en eau. Les DASRI ont été traités en mode dégradé lors d'un arrêt général imprévu.

Deux départs de feu sont à déplorer les 20 et 21 avril 2021. Leurs origines sont un aérosol ou une cartouche de gaz, une pile ou une batterie. Les opérateurs sont intervenus rapidement et il n'y a pas eu de propagation. Il n'y a pas eu de dégâts humain, matériel.

Pour finir, Monsieur BACHIMONT annonce son départ de l'UTOM le 31 mai 2021. Il sera immédiatement remplacé par Monsieur Antoine DANILESKI.

Monsieur DUPIRE intervient pour rappeler la nécessaire communication de la Métropole concernant les déchets et plus précisément les consignes de tri.

Monsieur FROMENTIN lui répond que le dossier est à l'ordre du jour de la Métropole.

3. Les actions des services de l'État

Madame ETIENNE rappelle le rôle de l'inspection des installations classées. Elle présente l'actualité réglementaire du site à savoir :

- Les courriers préfectoraux des 24/03/2021 et 31/03/2020 qui font suite à la demande de l'exploitant du 18/03/2020 de modification de la nature des déchets admissibles dans l'installation d'incinération et de fermeture du centre de tri,
- L'arrêté préfectoral complémentaire du 10/07/2020 autorisant la société TRISALID à reprendre l'exploitation de l'UTOM de Saran implantée 651 rue de la Motte Pétrée, 45770 SARAN et lui imposant la constitution de garanties financières pour les installations visées au 5° de l'article L516-1 du code de l'environnement,
- L'arrêté préfectoral du 03/08/2020 autorisant la société TRISALID à poursuivre l'exploitation de l'unité d'incinération de déchets non dangereux et de DASRI et le centre de tri de SARAN,
- L'arrêté ministériel du 12 janvier 2021 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 3520 et à certaines installations de traitement de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3510, 3531 ou 3532 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Le décret n° 2021-345 du 30 mars 2021 relatif au contrôle par vidéo des déchargements de déchets dans les installations de stockage et d'incinération de déchets non dangereux.

Madame ETIENNE poursuit par l'instruction du dossier de demande de réexamen IED remis le 19 mars 2021 suite à la parution des conclusions du BREF WI le 3 décembre 2019. Cette parution est à l'origine de nombreux travaux sur le site déjà réalisés ou à venir (sur la mesure en continu du mercure et l'abaissement des seuils d'émissions pour les NOx notamment).

Des inspections ont été réalisées depuis la dernière réunion de la commission de suivi de site.

Au titre de l'année 2020, deux visites d'inspection ont eu lieu sur le site :

- le 11 février 2020 :

Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- les suites de la précédente inspection ;
- les activités du centre de tri (quantité, traçabilité, tenue des registres, ...) ;
- les moyens de lutte contre l'incendie.

L'inspection a mis en évidence une non-conformité de niveau 2 à savoir que le nouvel exploitant doit adresser à Monsieur le préfet du Loiret une demande d'autorisation de changement d'exploitant conforme à l'article R.516-1 du code de l'environnement.

Le rapport d'inspection a été transmis le 1^{er} avril 2020 à l'exploitant, qui a apporté des éléments de réponses le 30 avril 2020.

Le courrier de changement d'exploitant a été envoyé à Monsieur le préfet du Loiret le 30 mars 2020.

- le 06 juillet 2020 :

Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- les suites non soldées de la précédente visite du 11 février 2020 ;
- le suivi des émissions atmosphériques du site ;
- les procédures qualité mises en place relatives aux rejets atmosphériques ;

- la quantité de déchets présents sur site.

L'inspection a mis en évidence 4 non-conformités dont 2 de niveau 1 (en gras ci-dessous) :

- L'exploitant n'a pas déclaré à l'inspection l'incident survenu le 12 juin 2020 (début d'incendie) dans les meilleurs délais et n'a pas transmis la fiche descriptive de l'évènement dans le délai de 15 jours,
- **La quantité d'ordure ménagère excède la quantité maximale prescrite (2 900 tonnes entreposées pour 1 600 tonnes prescrites),**
- Des balles de déchets en attente d'évacuation sont entreposées à l'extérieur, en dehors des zones prévues à cet effet,
- **Des déchets d'ordures ménagères sont entreposés sur le quai de déchargement, en dehors de la fosse de réception.**

Le rapport d'inspection a été transmis le 31 juillet 2020 à l'exploitant, qui a apporté des éléments de réponses le 1^{er} septembre 2020. Concernant les non-conformités relevées l'exploitant a indiqué que le site est saturé en terme de tonnages et en PCI. Par ailleurs, les décalages de tonnages de la période de confinement ont provoqué une saturation rapide et non contrôlée de l'ensemble des sites. Malgré des détournements débutés dès la fin juin 2020 en accord avec Orléans Métropole (DVD, OMR, DAE), la fosse est en débordement. De nouveaux flux complémentaires sont en cours de détournement à partir de début août (DAE, OMR). Il est à noter qu'avec les travaux, de nouveaux débordements risquent de se produire jusqu'à la fin de l'année. A partir de 2021, et la mise en place du voile de fosse, ces situations seront amenées à cesser.

La seconde lettre de suites de l'inspection du 15 janvier 2021 a permis de lever la NC1.

Une visite d'inspection a été réalisée en 2021 :

- le 25 mars 2021 :

Cela a permis de constater qu'il n'y avait pas de déchets sur les quais ni de balles de déchets stockés en extérieur. A noter que les travaux du voile de gerbage de la fosse des déchets sont reportés à la fin du 1^{er} semestre 2021 (ils devaient avoir lieu au printemps 2020 mais n'ont pas été réalisés à cause de la crise sanitaire). Ces travaux ont également pour but de limiter les risques d'incendie.

Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Sur l'UTOM : suites de la précédente visite, prévention de la pollution de l'air, prévention de la pollution de l'eau et suivi de la consommation, moyens de lutte contre l'incendie ;
- Sur le centre de tri : autosurveillance des déchets, stockages des déchets, lutte contre l'incendie, zones ATEX.

Les rapports de visite et lettres de suite sont en cours de finalisation.

4. Questions diverses et échanges avec l'assemblée

Monsieur DUPIRE s'interroge sur la quantité importante de déchets incinérés.

Monsieur BACHIMONT explique qu'il y a une stabilité dans la quantité de déchets ordures ménagères. Cependant, il y a une augmentation de refus de tri.

Il poursuit sur l'augmentation significative des déchets DASRI. Comme c'est un déchet à fort pouvoir calorifique, il y a eu une saturation des deux fours d'incinération et une augmentation des résiduels en fosse.

Madame DUDOIT revient sur les balles présentes à l'extérieur et explique que les dites balles étaient en cours d'expédition.

Monsieur DUPIRE demande la quantité de déchets en 2019 et 2020 car cela manque dans le rapport d'activité.

Monsieur BACHIMONT lui répond que pour 2019, la quantité s'élève à 123 851 tonnes et que pour 2020, cela représente 103 406 tonnes.

Monsieur PLACE demande de prévoir une visite du site prochainement quand la situation sanitaire actuelle sera stabilisée. Cela permettra d'échanger dans de meilleures conditions.

Monsieur DUPIRE demande le devenir des plastiques.

Madame DUDOIT explique qu'il n'y a pas d'exportation en Asie. Il y a une obligation de recyclage en France et / ou en Europe. Tous les déchets sont déclarés à CITEO.

Comme l'ordre du jour est épuisé, Monsieur PLACE remercie les membres présents pour la qualité des échanges et clôt la réunion.

Le Président de la CSS,



Thierry PLACE